

**Châteauguay**



## **AVIS PUBLIC**

### **APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2214-24**

**AVIS PUBLIC** est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2024, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement d'emprunt E-2214-24 d'un montant de 14 943 000 \$ visant des travaux de séparation du réseau d'égout de l'ouvrage de surverse, sur l'ensemble du territoire et dans un bassin de taxation, à la valeur, sur 20 ans.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 14 juin 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 juin 2024.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 9 juillet 2024.

**Le greffier,**

**George Dolhan, notaire**

Châteauguay



**CERTIFICAT DE PUBLICATION  
DE L'AVIS PUBLIC D'APPROBATION ET  
D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2214-24**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 9 juillet 2024, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt E-2214-24 d'un montant de 14 943 000 \$ visant des travaux de séparation du réseau d'égout de l'ouvrage de surverse, sur l'ensemble du territoire et dans un bassin de taxation, à la valeur, sur 20 ans, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 9 juillet 2024, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 9 juillet 2024.

**Le greffier,**

**George Dolhan, notaire**